

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 24 E 25 NOVEMBRE DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

2022 / O2/072

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME CHRISTELLE COMBETTE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU
NOVU**

Objet : Réajustement des OSP aériennes au départ d’Ajacciu

Merci, Madame la Conseillère,

Tout d’abord, oui le « Pays Ajaccien » enregistre un bon taux de fréquentation sur son infrastructure aéroportuaire. C’est un bon signal post Covid. Les excellents résultats de trafic enregistrés à l’aéroport Napoléon Bonaparte le place même à la « 11^{ème} place nationale » des plateformes aéroportuaires avec près de 1,5 million de passagers par an.

Ces résultats, garantissant les retombées économiques importantes aux acteurs dynamiques du tissu socioéconomique de la microrégion ajaccienne, doivent s’inscrire dans une réflexion élargie et coordonnée : la Collectivité et son Office des transports se doivent d’avoir une vision globale de desserte de la Corse pour valoriser toutes les infrastructures aéroportuaires insulaires dans un cadre conventionné, de qualité et de périmètre de desserte, qui sont, pour l’heure, uniques en Europe ! D’ailleurs, nous sommes en train de travailler à l’élaboration du schéma aéroportuaire, coordonné avec les chambres consulaires et autres acteurs des transports, avec un développement stratégique et harmonieux qui équilibrera à plus ou moins court terme, la desserte de toutes les microrégions de notre île.

Concernant particulièrement le service public, l'objet de votre question, le périmètre de desserte aérienne est à l'heure actuelle dimensionné en intégrant les quatre aéroports insulaires (Santa Catalina, Figari, Bastia et Ajaccio) qui desservent quotidiennement de, et vers les 3 aéroports continentaux de Nice, Marseille pour le bord à bord d'une part et puis de Paris (Orly), et tout au long d'une année calendaire à destination de tous les corses.

J'insiste sur le fait que la DSP n'est pas là pour augmenter l'offre commerciale mais bien pour couvrir un besoin de service public que nous voulons couvrir intégralement, tous les jours de l'année et sur les quatre plateformes aéroportuaires.

En ce moment même, nous en sommes au renouvellement du service public aérien qui devrait intervenir le 1er janvier 2024. Et à l'heure où nous parlons, une procédure, phasée et encadrée juridiquement tant au niveau du droit interne que du droit communautaire, a débuté dès le mois de juillet 2022 par des études de diagnostic, de prospective et de benchmark, se traduisant par un « test marché » qui pourra constituer un besoin de service public auprès de tous les usagers et de tous les professionnels du secteur des transports pour caractériser correctement ce besoin de service public.

À ce stade, l'idée n'est pas de chiffrer un surplus ou des sièges supplémentaires pour accompagner un développement touristique, tout dynamique soit-il, mais bien de s'appuyer sur l'établissement d'un besoin de service public pour dimensionner justement une desserte efficace et compétitive pour les Corses de toutes les microrégions. Seules les conclusions et analyses de ces études pourront nous éclairer sur les pistes d'amélioration globales de l'accès à ces tracés aériens.

Attention, tout cela ne doit pas nous exonérer d'efforts pour réduire notre empreinte carbone, car les vols les plus écologiques sont les vols dont les taux de remplissage sont optimisés, maximisés, nous devons donc travailler sur ces données-là.

Pour finir, la Collectivité de Corse, son Office des transports, et l'ensemble des services sont en ordre de marche pour assurer leur mission de pérennisation du service public, avec la complémentarité que nous avons avec l'Agence du tourisme, avec la CCI de la Corse et avec le dialogue permanent que nous avons entre les compagnies Air Corsica et Air France pour proposer une offre de services commercial adossé à un service public particulièrement fort pour la Corse et pour les Corses.

Je vous remercie.